

21^{ème} Festival « Les Œillades » Compétition de courts-métrages 2017

REGLEMENT DE LA COMPETITION

1. DATE ET LIEU

Le 21^{ème} festival « Les Œillades » se déroulera du 21 au 26 novembre 2017, à ALBI (Tarn).
Ce festival est organisé par l'association CINE FORUM d'ALBI dont le siège est situé au :
104, avenue colonel Teyssier, à Albi (81000).

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La compétition de courts-métrages est ouverte aux films de fiction, d'animation, documentaires de création, projetés sur DCP, **n'excédant pas la durée de 15 minutes, les deux génériques compris. Les films dépassant cette durée ne seront pas visionnés.** Les films à caractère publicitaire ne sont pas acceptés.

3. INSCRIPTIONS

Pour proposer un film au festival, vous devez envoyer la fiche d'inscription à télécharger sur le site du festival (<http://www.cine-oeillades.fr>) et l'adresser au siège de notre festival à l'adresse suivante :
Association Ciné Forum - 104 Avenue Colonel Teyssier - 81000 ALBI
ou par mail à : oeillades.cineforum@gmail.com.

La date limite d'inscription est fixée au **15/08/2017**. A cette date la fiche d'inscription et un support de visionnage du film devront être parvenus au siège du festival. Un e-mail confirmant l'inscription vous sera adressé dès réception des éléments. Aucun accusé de réception ne sera adressé par courrier postal ni par téléphone.

Les DVD et clés USB ne seront pas retournés à l'expéditeur et conservés par le festival, sauf demande expresse du réalisateur ou de la production, auquel cas une enveloppe timbrée couvrant les frais d'expédition devra être jointe à l'envoi initial.

4. SELECTION

Un réalisateur ne peut proposer qu'un seul film à la sélection.

Toute personne ou structure ayant proposé un film à la sélection sera informée par e-mail des décisions du comité de sélection à partir du **9/10/2017**.

5. COMMUNICATION

En cas de sélection, le festival sollicitera la production du film pour obtenir une photo du film en 300dpi – 3Mo et un dossier de presse avec synopsis du film.

6. TRANSPORTS

Le réalisateur ou la production prend en charge l'envoi du film sous forme de DCP pour la projection pendant le festival, au siège de l'association, **pour le 4/11/2017, au plus tard**. Le festival prend en charge le transport de retour des DCP après projection.

7. PRIX

Un prix du public est attribué au film ayant recueilli le maximum de voix du public.

Un prix « jeunes » est attribué par un public de collégiens et de lycéens.

Tous les films sélectionnés seront projetés au festival lors de la séance qui aura lieu le jeudi 23/11/2017 mais seuls les films représentés par un membre de l'équipe (réalisateur/trice, comédien(ne), technicien(ne), producteur/trice ou distributeur/trice) pourront participer à la compétition. Les films non représentés seront projetés hors compétition et le public en sera informé.

8. PRESENCE DES REALISATEURS

Les réalisateurs des films sélectionnés seront invités à venir les présenter lors de la projection au festival, déplacement et hébergement seront pris en charge par le festival.